

Le dāmier

FORMATION PROFESSIONNELLE

Sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle

Au DAMIER

30 rue Drelon – 63000 Clermont-Ferrand

Du 14 au 18 décembre 2020



Datadock



Objectifs :

Former à la sécurité des spectacles les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques. Identifier, évaluer, prévenir, et gérer des risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.

Publics concernés :

Stage destiné à toute personne physique ou morale sollicitant auprès de l'administration l'obtention d'un récépissé valide valant licence d'entrepreneur de spectacles vivant correspondant à la catégorie 1 d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ou à défaut un salarié permanent (à temps plein ou partiel) de la structure (décret n° 2000-609 du 29 juin 2000). Toute autre personne souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

Pré-requis

En conformité avec la réglementation sur la licence d'entrepreneur de spectacles

La méthode et le contenu pédagogique

Introduction et cadre juridique général

- ▶ Les sources de la réglementation et la hiérarchie des règles de droit
- ▶ Catalogues des risques dans le secteur du spectacle
- ▶ La déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles valant licence

Les responsabilités

- ▶ Principe de responsabilité
- ▶ Responsabilité civile et responsabilité pénale
- ▶ Réparation des dommages, responsabilité civile et assurances
- ▶ Jurisprudence

Niveaux sonores

- ▶ Limitation du niveau sonore dans les établissements recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée
- ▶ Protection des travailleurs, prévention des risques d'exposition au bruit

Sécurité du travail

- ▶ Principes généraux de prévention
- ▶ Document unique
- ▶ Plan de prévention
- ▶ Information et formation des travailleurs

Notions fondamentales

- ▶ Gestion des risques
- ▶ Comportement humain
- ▶ Handicap et accessibilité

La réglementation incendie

- ▶ Introduction
- ▶ Code de la construction et de l'habitation
- ▶ Dispositions générales
- ▶ Dispositions particulières

Effets spéciaux

- ▶ Conditions d'emploi d'effets spéciaux dans les ERP

Structures

- ▶ Tribunes démontables
- ▶ Autres structures (scènes, tours, poutres spatiales, etc.)

Manager de la sécurité

- ▶ Évaluation du risque d'un spectacle
- ▶ Service d'ordre, premiers secours
- ▶ Moyens de communication
- ▶ Organigramme hiérarchique
- ▶ Procédures en cas d'accident et consignes de sécurité
- ▶ Organisation du retour d'expérience
- ▶ Dossier de sécurité

Modalités d'évaluation

En conformité avec préconisations réglementaires, QCM de 40 questions et taux de réussite à 70% avec correction en présentiel.

Etude de satisfaction et d'impact

Bilans à chaud et à froid.

Attestation, certificat

Attestation d'assiduité, certificat de réussite.

Support de formation

Sécurité et sûreté des lieux de spectacles, E. Joly (éditions IRMA). Transmis le 1er jour du stage.

Lieu et dates

La formation se déroule sur 5 jours (35 heures) les 14, 15, 16, 17 et 18 décembre 2020 au DAMIER (30 rue Drelon – 63000 Clermont-Ferrand).

Durée

5 jours (35 heures) – Du 14 au 18 décembre

Tarif

1 000,00€ (ouvrage compris et fourni le 1er jour).

Financement :

LE DAMIER étant enregistré en tant qu'organisme de formation professionnelle reconnu au DataDock, différentes prises en charge peuvent être envisagées selon votre situation personnelle (financement par l'AFDAS, votre OPCO, Pôle Emploi, etc).

Nous nous tenons à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le montage de vos demandes de prise en charge.

Délai d'accès

Selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement.

Moyens techniques :

Présentiel, mise en situation, exposés, présentations, vidéo projections, documentation et supports papier, études et exercices de cas pratiques.

Intervenant

Éric Joly : Consultant indépendant au sein de Techninomades, il conseille les organisateurs de festivals, de manifestations publiques et les gestionnaires d'équipements culturels sur la sécurité du public et de l'aménagement des lieux de spectacle temporaires ou pérennes. Il intervient aussi en aide à la maîtrise d'ouvrage sur les projets d'aménagements de salle. Il forme, depuis plus de 10 ans, le personnel exécutant et d'encadrement sur les problématiques de sécurité des spectacles. Il est également l'auteur de l'ouvrage « La sécurité des lieux de spectacles ».

Renseignements et inscriptions :

Romain Bard – romain@ledamier.fr – 06 60 05 81 34

En partenariat avec



centre d'information et de ressources
pour les musiques actuelles